Bundespatentgericht Tribunal fédéral des brevets Tribunale federale dei brevetti Tribunal federal da patentas



Président

Case postale, 9023 St-Gall Tél. +41 (0)58 705 20 13 Dieter.braendle@bpatger.ch Registratur-Nummer: 042.11

Communiqué de presse — Medienmitteilung — Comunicato per la stampa

St-Gall, le 30 décembre 2011

Le Tribunal fédéral des brevets commence ses activités à St-Gall début janvier 2012

Le Tribunal fédéral des brevets, nouvellement constitué, commence ses activités début janvier 2012. En tant que Tribunal de première instance de la Confédération, il connaît des litiges de droit civil portant sur les brevets, en lieu et place des juridictions cantonales compétentes jusqu'ici. Le Tribunal fédéral des brevets statue comme instance inférieure avant le Tribunal fédéral. Il est soumis à la surveillance administrative du Tribunal fédéral ainsi qu'à la haute surveillance de l'Assemblée fédérale.

Le Tribunal fédéral des brevets emploie deux juges principaux ainsi que trente-six juges suppléants, dont vingt-cinq disposent d'une formation technique et onze d'une formation juridique. Tous sont des spécialistes du droit des brevets. Les diverses affaires sont traitées par des Cours composées, selon, de trois, cinq ou sept juges, juristes et techniciens désignés en fonction de critères professionnels et techniques. Les parties peuvent, moyennant un accord réciproque, choisir l'anglais pour le dépôt des pièces écrites et les procédures orales au lieu d'une des langues officielles. Le Tribunal fédéral des brevets rend cependant ses décisions dans l'une des langues officielles.

Le Tribunal fédéral des brevets siège à St-Gall. Dès l'automne 2012, il disposera de locaux dans le bâtiment du Tribunal administratif fédéral. En attendant cette échéance, il est provisoirement installé à la St. Leonhardstrasse 49.